



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

Paris, le 16.05.2011

Plan européen pour la relance économique

COM (2008) 800 final

Mesure n°6 : Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments
Reprogrammation des programmes opérationnels régionaux des Fonds structurels
en faveur des logements sociaux

EVALUATION A MI-PAROURS 2009-2011 – France

RAPPORTS REGIONAUX D'EVALUATION

Rapport à José Manuel Durão Barroso

Tableau de bord de la programmation régionale (au 31 mars 2011)

FEDER	4% de l'enveloppe M euros	Programme logement initial M euros	Programme logement additionnel M euros	Total M euros	% de l'enveloppe régionale des 4%	Projets engagés M euros FEDER	Projets en instruction M euros FEDER	Total M euros	Ménages / logements concernés	Invests générés M euros	Effet de levier FEDER/ invests	Emplois induits	FEDER / logement euros
Alsace	3	3	0	3	100%	1,03	0,00	1,03	1 118	6,6	16%	94	921
Aquitaine	15	15	0	15	100%	6,80	9,80	16,60	5 677	79,8	21%	1 133	2 924
Auvergne	8	4	0	4	50%	1,68	0,00	1,68	448	13,5	12%	192	3 750
Basse Normandie	7	6	0	6	86%	0,00	2,00	2,00	650	16,6	12%	236	3 077
Bourgogne	7,4	4,5	0	4,5	61%	0,74	6,00	6,74	2 302	55,5	12%	788	2 929
Bretagne	12	5	5,7	10,7	89%	4,30	0,00	4,30	2 103	53,5	8%	760	2 045
Centre	7,8	4	1	5	64%	2,20	1,60	3,80	1 516	17,2	22%	244	2 507
Champagne Ardenne	7,5	1,8	1	2,8	37%	2,20	0,00	2,20	2 297	47,7	5%	677	958
Franche Comté	5,8	5,8	0	5,8	100%	2,90	0,88	3,78	1 037	29,8	13%	423	3 646
Haute Normandie	8,8	8	0	8	91%	7,40	0,00	7,40	2 069	29,3	25%	416	3 577
Ile de France	6	6	4	10	167%	10,00	0,00	10,00	3 953	40,6	25%	577	2 530
Languedoc Roussillon	10,8	10,8	0	10,8	100%	5,70	2,70	8,40	2 390	28,2	30%	400	3 515
Limousin	5	1	1	2	40%	0,41	1,15	1,56	1 558	22,5	7%	320	1 001
Lorraine	13,2	13,2	0	13,2	100%	4,90	9,90	14,80	5 392	40,9	36%	581	2 745
Midi Pyrénées	17,2	17,2	0	17,2	100%	0,33	8,00	8,33	3 619	49,0	17%	696	2 302
Nord pas de Calais	28	20	20	40	143%	2,40	17,90	20,30	4 502	206,0	10%	2 925	4 509
Pays de la Loire	12	12	0	12	100%	1,29	1,90	3,19	1 538	55,2	6%	784	2 074
Picardie	8	8	0	8	100%	0,76	0,00	0,76	410	8,4	9%	119	1 841
Poitou Charentes	8	8	0	8	100%	0,58	8,60	9,18	2 603	68,2	13%	968	3 527
PACA	12	7,1	2,5	9,6	80%	7,10	0,00	7,10	1 924	58,1	12%	825	3 690
Rhone Alpes	13	12,9	0	12,9	99%	12,90	0,00	12,90	3 500	87,0	15%	1 235	3 686
TOTAL	215,5	173,3	35,2	208,5	97%	75,62	70,43	146,05	50 606	1013,6	14%	14 393	2 886
								70,05%					

Rapports régionaux d'évaluation à mi-parcours – fiches de suivi

Alsace.....	3
Aquitaine.....	4
Auvergne.....	5
Basse Normandie.....	6
Bourgogne.....	7
Bretagne.....	8
Centre.....	9
Champagne Ardenne.....	10
Franche-Comté.....	11
Haute Normandie.....	12
Ile de France.....	13
Languedoc Roussillon.....	14
Limousin.....	15
Midi-Pyrénées.....	16
Nord pas de Calais.....	17
PACA.....	21
Pays de la Loire.....	18
Picardie.....	19
Poitou-Charentes.....	20
Rhône Alpes.....	22

Alsace

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	3 M€
Programmation initiale logement	3 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés logement	1,03 M€
Projets sous instruction	Nc
Total	1,03 M€
Projets en attente d'instruction	Nc

Modalité d'affectation du FEDER au logement social

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

Appel à projet lancé avec la Région, le FEDER intervient sur le surcoût des travaux liés aux éco énergies. La subvention FEDER par logement est de 1500 € plafonnée à 105 000 € par opération.

Critères d'éligibilité du FEDER

Sur les bâtiments les plus consommateurs classés initialement en E, F ou G, nécessité d'atteindre un niveau de performance de type classe C, représentant un gain énergétique de 100 kWh_{ep}/m² shon/an.

Sur les bâtiments classés initialement en D, nécessité d'atteindre a minima la classe C ainsi qu'un gain obligatoire de 50 kWh_{ep}/m² shon/an.

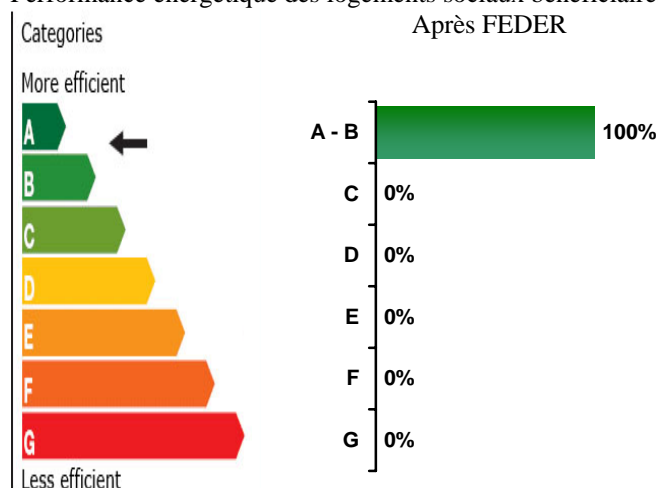
Bonus de 10 % si obtention du niveau BBC Effinergie rénovation (classe B), soit environ 80 kWh_{ep}/m²shon/an.

La Région envisage de renforcer ses exigences. Seuls seront financés les projets visant le BBC Effinergie (classe B) mais au taux maximum de cofinancement FEDER de 40%.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	1.118
Investissements générés	6,6 M€
Emplois locaux induits	94

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

L'appel à projets, lancé en 2009, a permis de subventionner 8 projets pour cette première année, soit un total de **1.118 logements**. L'objectif initial de financer la réhabilitation de 500 logements a été largement dépassé. Un nouvel appel à projets a été relancé courant 2010 avec un objectif de **1.000 logements subventionnés**. Du fait de la complexité du montage des dossiers, aucun dossier n'a été traité à ce jour. Le jury doit se réunir fin avril 2011 afin d'analyser 6 nouveaux dossiers représentant environ **250 logements supplémentaires**. La Région va démarrer courant 2011 une étude sur les consommations énergétiques après rénovation sur 2 ans de chauffe, le rendu de cette étude est prévu pour fin 2013, avec un bilan intermédiaire fin 2012.

Contact personne ressources : Alain Randami, Directeur Areal, +333.90.56.11.90

Aquitaine

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	15,7 M€
Programmation initiale logement	15 M€
Programmation complémentaire	0

Projets acceptés logement	6,8 M€
Projets sous instruction	9,8 M€
Total	16,6 M€
Projets en attente d'instruction	nc

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

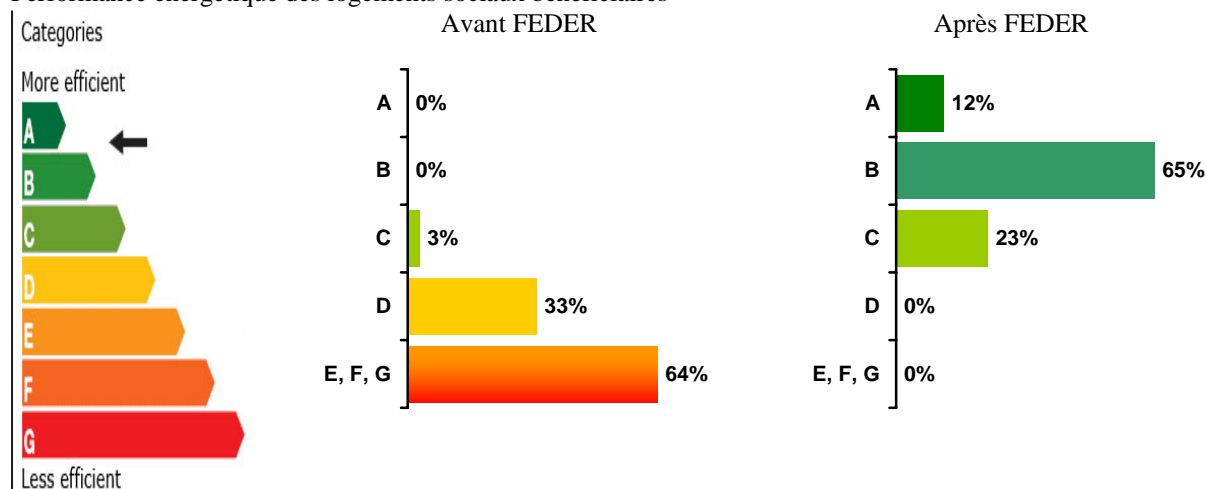
Les choix locaux de programmation : Consommation énergétique après travaux :

- entre 104 et 135 Kwhep/m/an : 20% de FEDER
- entre 73 et 103 Kwhep/m²/an : 25% de FEDER
- < ou = à 72 Kwhep/m²/an (Label BBC) : 30% de FEDER
- < ou = à 72 Kwhep/m²(Shon)/an (BBC rénovation) : 25% de FEDER

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	5.677
Investissements générés	79.8 M€
Emplois locaux induits	1.133

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

L'ouverture du FEDER aux opérations locatives sociales a permis de renforcer le partenariat local.

Contact personne ressources : Sylvie Régnier, Directrice AROSHA, +335 56 69 47 90, e-mail : s.regnier.arhlmaq@union-habitat.org

Auvergne

La programmation FEDER en chiffres

4% de l'enveloppe	8 M€
Programmation initiale logement	4 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	1,68 M€
Projets sous instruction	-
Total	1,68 M€
Projets en attente d'instruction	-

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

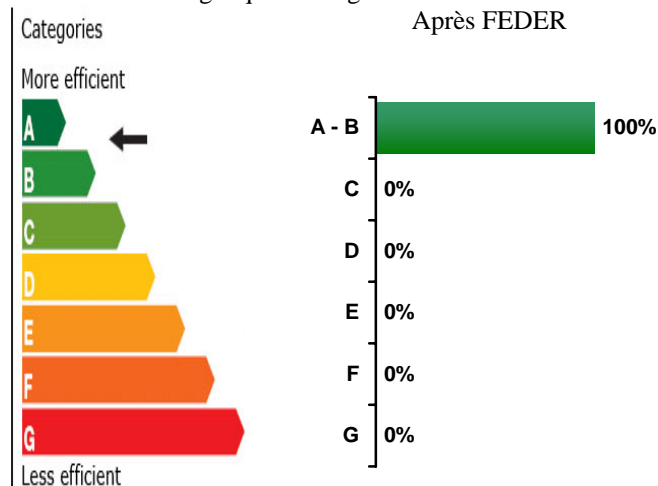
Appel à Projet qui ouvre droit à des financements FEDER pour les opérations de réhabilitation avec l'obtention du niveau BBC avec un objectif de promotion des opérations exemplaires.

Aide du FEDER = 50 €/m² maximum. Cette aide n'est pas plafonnée par opération.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	448
Investissements générés	13,48 M€
Emplois locaux induits	192

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

La forme de l'appel à projet fait porter aux organismes un risque lié à l'incertitude que leur projet soit retenu, alors que le dépôt de candidature oblige à des études très poussées dépassant les obligations réglementaires et entraînant donc un surcoût et un temps important, sans garantie de retour sur investissement. L'enveloppe réduite ne permet pas de combler le manque de visibilité du financement de ces opérations, alors que les besoins sont importants. Par ailleurs, le niveau BBC n'est pas forcément celui de l'optimum économique. Il ne peut donc pas s'appliquer à tous les types de bâtiments.

Contact personne ressources : Association régionale Auvergne de l'USH, Tel + 334. 73. 34. 01 07, e-mail : arhlmauv@union-habitat.org.

Basse-Normandie

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	7 M€
Programmation initiale logement	6 M€
Programmation complémentaire	0

Projets acceptés	0
Projets sous instruction	2 M€
Total	2 M€
Projets en attente d'instruction	nc

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

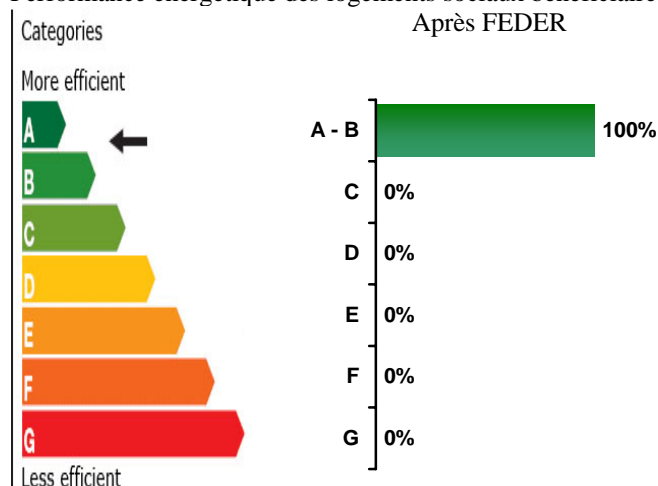
Economie minimale > 80 kWh/m²/an avec l'obtention des labels :

- HPE < 150 kWh/m²/an : subvention 2500€ en 2010 uniquement
- BBC < 80 kWh/m²/an : subvention de 5000€

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	650
Investissements générés	16,6 M€
Emplois locaux induits	236

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

L'ouverture du FEDER aux opérations locatives sociales a :

- permis de renforcer le partenariat local mis en place d'abord avec les aides directes de la région et de l'ADEME pour le logement social et de faciliter la mise en place d'une structure régionale (ARCENE : Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie) à laquelle participe l'ensemble des acteurs de la construction, le conseil Régional et l'Etat,
- eu un effet levier très significatif permettant d'investir plus fortement au delà des objectifs du Grenelle de l'environnement en prenant en compte les besoins des organismes définis par l'association régionale (ouverture aux logements en classe D, cofinancement ou non d'un éco-prêt de la CDC...),
- eu un effet entraînant permettant de passer des opérations au label HPE aux opérations BBC (classes A et B).

Les points à améliorer sont principalement : la coordination des différents intervenants sur l'opération, l'évaluation et le suivi des performances énergétiques et environnementales et leurs impacts sur les consommations.

Contact personne ressources : Stéphane Courtin, Directeur Association régionale pour l'habitat social Basse-Normandie, +33 2 31 50 08 30, e-mail : arhlmbn@union-habitat.org

Bourgogne

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	7,4 M€
Programmation initiale logement	4,5 M€
Programmation complémentaire	0

Projets acceptés	742.600 €
Projets sous instruction	6 M€
Total	6.7 M€
Projets en attente d'instruction	2,3 M€

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

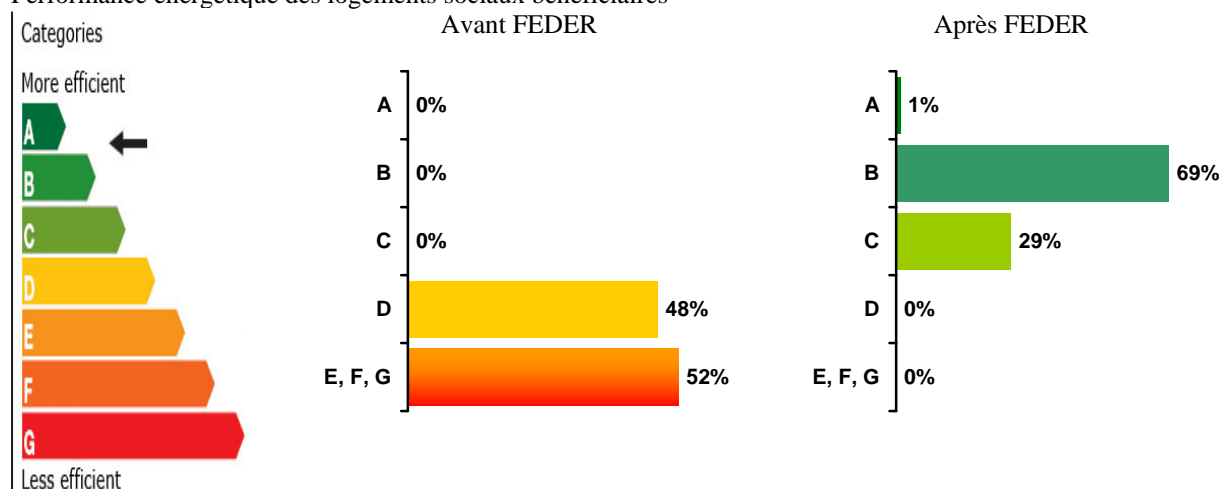
Les choix locaux de programmation

- un gain minimal de 100 KWh/ m²/ an pour les logements issus de la classe D,
 - un gain minimal de 80 KWh/m²/an pour les logements issus des autres classes, le niveau Haute Performance Energétique (soit l'étiquette C, 150 kWh ep/m²/an avant modulation) devant en tout état de cause au moins être atteint
 - une part significative des opérations retenues doivent répondre au niveau de performance BBC (80 kWh ep/m²/an avant modulation)
- Aide financière : Taux d'intervention du FEDER = 20% avec deux plafonds :
- 50 €/m² de pour l'objectif BBC
 - 25 €/m² de SHON pour les autres objectifs visés

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	2.302
Investissements générés	55,5 M€
Emplois locaux induits	788

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

Le mouvement Hlm de Bourgogne se félicite de la mise en place de cette action qui a permis d'attirer l'attention du Conseil régional et des collectivités territoriales sur l'enjeu majeur de la réhabilitation lourde. Des difficultés ont du être surmontées en amont : dégagement d'une enveloppe et révision de la maquette financière FEDER existante ; définition des objectifs et des priorités entre souci d'exemplarité de la Région et de l'ADEME et volonté des bailleurs d'avoir une action plus large de maîtrise de la quittance locative; définition d'un cahier des charges commun de l'audit énergétique préalable incontournable à toute réhabilitation dans un contexte d'évolution forte des textes règlementaires. En phase opérationnelle, les difficultés tiennent à la complexité de la procédure, aux délais induits, et à l'insuffisance de l'enveloppe disponible.

Contact personne ressources : Emmanuel Bouet, Directeur USH de Bourgogne- +33 3 80 36 44 44 – e-mail : e.bouet.arhlmhou@union-habitat.org

Bretagne

La programmation FEDER en chiffres

		Projets acceptés	4,3M€
4% enveloppe	12 M€	Projets sous instruction	-
Programmation initiale logement	5 M€	Total	4,3 M€
Programmation complémentaire	5,7 M€	Projets en attente d'instruction	2,1 M€

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

Opérations candidates à l'appel à projet Région/ADEME/Départements « Bâtiment Basse Consommation », opérations bénéficiaires de l'Eco-Prêt logement social (cibles E, F, G) et opérations de substitution du chauffage électrique de préférence en zone de contrainte électrique. Critères d'éligibilité :

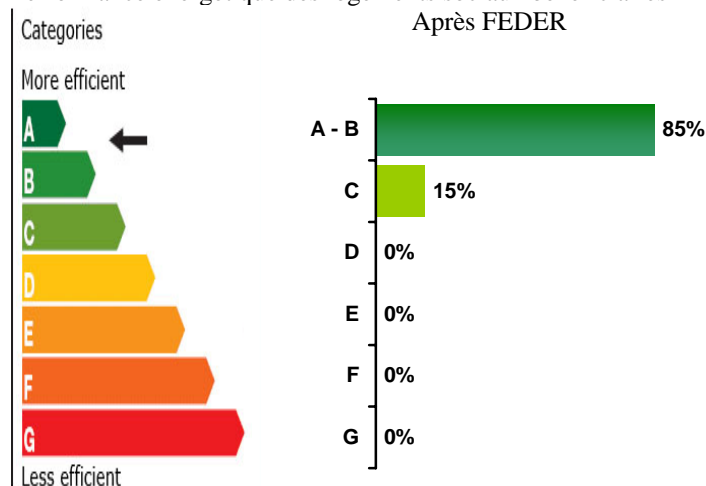
- Pour les opérations candidates « Bâtiment Basse Consommation » : Éligibilité aux critères de sélection de l'appel à projet (exigences calées sur le label BBC). Montant aide FEDER : 30 €/m².
- Pour les opérations bénéficiaires d'un éco-prêt, classées E, F, G: Consommation après travaux inférieurs à 165 kWh/m².an avec -80 kWh/m².an minimum de consommation, montant aide FEDER : 30 €/m².
- Pour les opérations de substitution du chauffage électrique : remplacement par un système de chauffage par vecteur eau chaude. Consommation après travaux inférieurs à 145 kWh/m².an. Montant aide FEDER : 20% de la dépense éligible plafonnée à 10 000 €/logement.

Nouvelle enveloppe FEDER : Présentation des nouvelles règles/ Instruction des dossiers, octobre-novembre 2011/ Cible = Prioritairement les logements chauffés à l'électricité /Cadre = Pacte électrique Breton

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	2.103
Investissements générés	53,51 M€
Emplois locaux induits	760

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

Les modalités d'affectation du FEDER ont été définies de manière partenariale et les subventions « FEDER » de l'enveloppe initiale ont été « calées » sur des dispositifs existants. Une nouvelle enveloppe de 5,7 M€ est accordée dans le cadre du pacte électrique. Elle cible exclusivement le parc social chauffé à l'électricité, ce qui appelle les points de vigilance suivants : diagnostic précis du parc social régional concerné, identification des cibles de travaux les plus efficaces.

Contact personne ressources : Patrick Sciberras, Directeur ARHLM Bretagne- +332.99.35.02.75- e-mail : arohabitat.bretagne@wanadoo.fr

Centre

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	7,8 M€
Programmation initiale logement	4 M€
Programmation complémentaire	1 M€

Projets acceptés	2,2 M€
Projets sous instruction	1,6 M€
Total	3,8 M€
Projets en attente d'instruction	-

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

Sur les bâtiments les plus consommateurs classés initialement en E, F ou G, nécessité d'atteindre un niveau de performance de type classe C, et représentant un gain énergétique de 100 kWh_{ep}/m² shon/an.

Sur les bâtiments classés initialement en D, nécessité d'atteindre à minima la classe C ainsi qu'un gain obligatoire de 50 kWh_{ep}/m² shon/an.

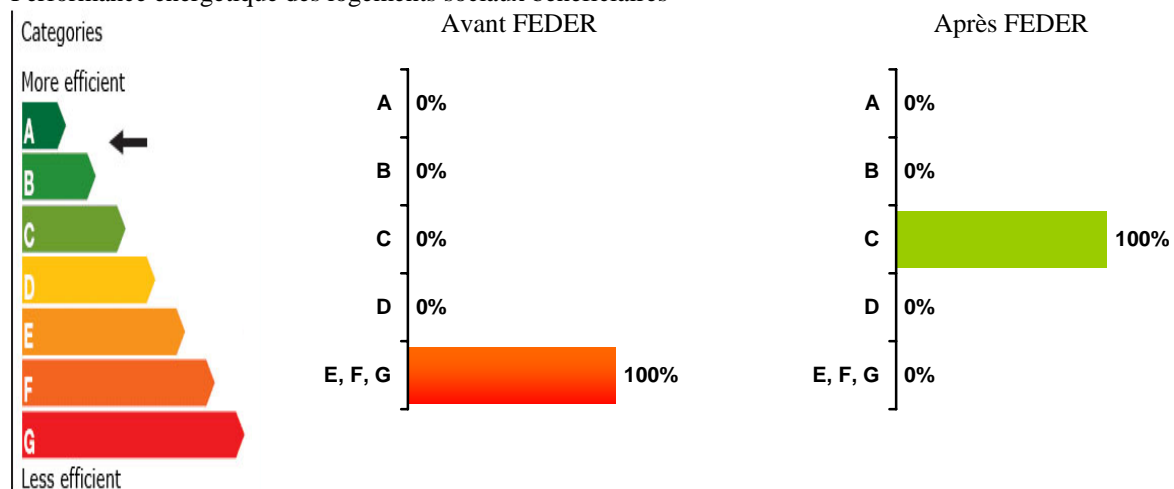
Un bonus de 10 % si obtention du niveau BBC Effinergie rénovation (classe B), soit environ 80 kWh_{ep}/m²shon/an.

La Région envisage de renforcer ses exigences. Seuls seront financés les projets visant le BBC Effinergie (équivalent étiquette B) avec un taux de subvention de 40%.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	1.516
Investissements générés	17,2 ¹ M€
Emplois locaux induits	244

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

Dispositif très utile que quelques organismes ont vite appris à utiliser. Beaucoup de nouveaux organismes font des demandes qui risquent de ne pas pouvoir être satisfaits car l'enveloppe initiale est pratiquement consommée. Il faudrait obtenir le montant maximum de 7,8 M€ correspondant à l'enveloppe de 4%. Le renforcement annoncé des exigences de la Région n'est pas une bonne nouvelle. Une personne est dédiée au montage et à l'instruction des dossiers dans les services de la Région, mais la procédure d'instruction reste très longue et lourde : cela peut demander plusieurs mois, presque une année, ce qui décourage les organismes Hlm.

Contact personne ressources : Brigitte Jallet, Directrice Union sociale pour l'habitat de la région Centre, +332.18.84.50.00, e-mail : arhlmce@union-habitat.org

¹ Montant des investissements liés à l'énergie

Champagne Ardenne

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	7,5 M€
Programmation initiale logement	1,8 M€
Programmation complémentaire	1 M€

Projets acceptés	2,2 M€
Projets sous instruction	-
Total	2,2 M€
Projets en attente d'instruction	-

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

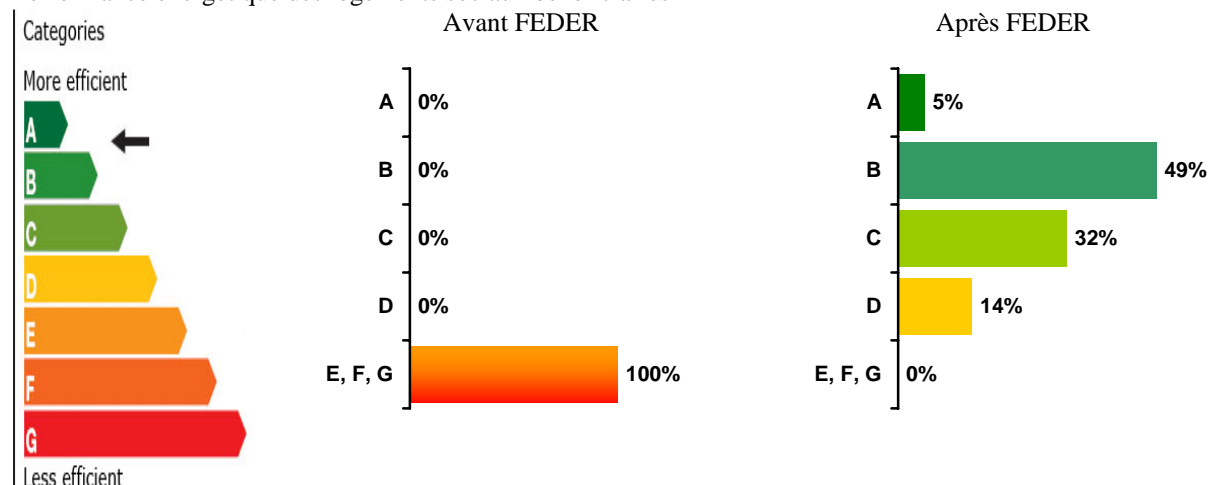
Les choix locaux de programmation

Le dispositif est adossé à celui de la Caisse des Dépôts au titre de l'éco-prêt logement social. C'est-à-dire une consommation énergétique conventionnelle initiale supérieure ou égale à 230 KWh/m²/an. Les aides FEDER et du Conseil régional compensent, pour moitié à part égale, le cumul actualisé de cette charge résiduelle d'intérêts à 1,9 % et ramène ainsi le prêt à un équivalent « taux zéro ».

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	2.297
Investissements générés	47,7 M€
Emplois locaux induits	677

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

La mise à disposition du FEDER pour la rénovation des logements a été un accélérateur du plan Bâtiment Grenelle pour le logement social.

La mobilisation des acteurs, sur ce sujet, pour optimiser cette nouvelle mesure, a conduit à la création d'un dispositif harmonisé (sorte de guichet unique) qui a aussi facilité les démarches des organismes de logement social.

Le dispositif aujourd'hui créé est satisfaisant. C'est la Caisse des Dépôts qui instruit les dossiers de demandes de financements (éco-prêt, FEDER, région) sur la base de deux dossiers sensiblement identiques.

Contact personnes ressources : Laurence Malassagne, Directrice ARCA, +333.26.05.04.14, e-mail : l.malassagne@arca-hlm.com

Franche Comté

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	5,8 M€
Programmation initiale logement	5,8 M€
Programmation complémentaire	

Projets acceptés	2,9 M€
Projets sous instruction	881.351 €
Total	3,8 M€
Projets en attente d'instruction	

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

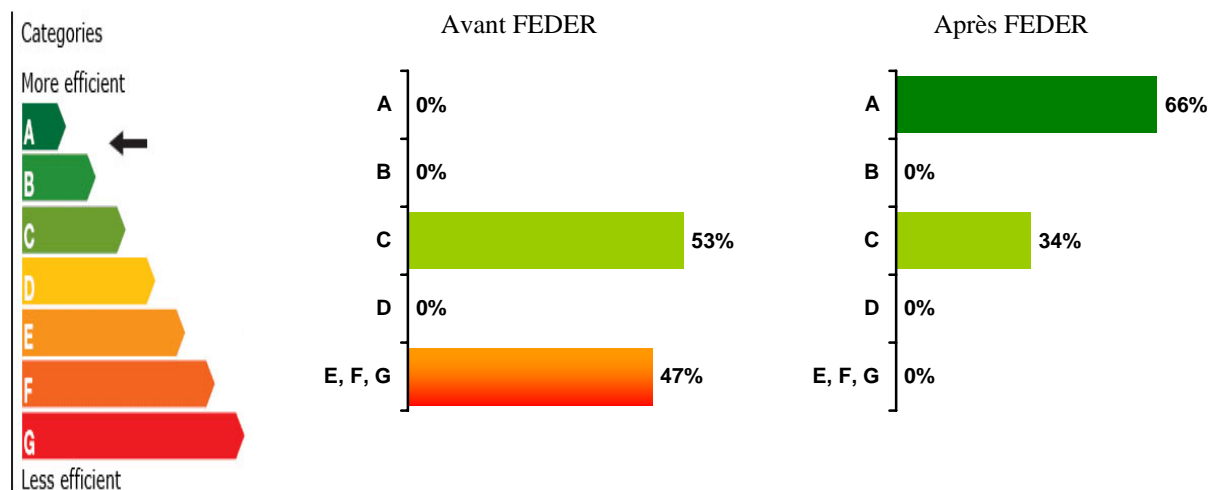
Les choix locaux de programmation

- passage des classes E, F, G à C : taux de 20% de FEDER avec un plafond de 40€/m²
- atteinte du niveau BBC (classes A et B) : taux de 40% de FEDER avec un plafond de 70€/m²

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	1.037
Investissements générés	29.8 M€
Emplois locaux induits	423

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires :



Commentaires

Points positifs :

- Mise en place rapide et pragmatique
- Effet levier pour la réhabilitation en BBC

Points à améliorer :

- Vers la dématérialisation des dossiers
- Raccourcir les délais d'instruction auprès des services de l'Etat

Contact personnes ressources : Elise Douchez-Cattin, Directrice Union sociale pour l'habitat de Franche-Comté, tel : 333.81.52.21.55

Haute Normandie

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	8,8 M€
Programmation initiale logement	8 M€
Programmation complémentaire	0

Projets acceptés	7,4 M€
Projets sous instruction	0
Total	7,4 M€
Projets en attente d'instruction	nc

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

Montant de l'aide :

Le taux maximum de subvention est de 36% de l'assiette éligible pour les E, F et G et de 20% pour les D.

L'intervention du FEDER par logement est comprise entre 1.200€ et 5.400€

Le montant cumulé des aides publiques ne peut dépasser 50% du coût total éligible pour les E, F ou G et 20% pour les D.

Critères d'éligibilité :

-Un niveau de consommation énergétique avant travaux supérieur à 200 kwh/m²/an et les plus consommateurs des classes D. Les classes E, F et G seront prioritaires.

-Un niveau de consommation après travaux inférieur à la cible de 195 kwh/m²/an

-Un gain minimal de 80 kwh/m²/an.

-Programme d'au moins 24 logements collectifs ou opération groupée d'au moins 10 logements individuels.

Plusieurs critères de priorité ont été ajoutés à la plaquette officielle :

- L'intérêt énergétique du projet : rapport entre les euros dépensés et les KWH gagnés au mètre carré.

- L'implication des bailleurs en termes de sensibilisation des locataires.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	2.069
Investissements générés	29,3 M€
Emplois locaux induits	416

Commentaires

La mise en œuvre du FEDER a été facilitée par un partenariat inscrit dans le temps. Dès 2008, l'USHHN s'est positionnée auprès des autorités de gestion en faisant remonter les besoins des bailleurs, issus du premier travail d'approximation lié au référentiel régional 2007. Le recensement des besoins en réhabilitation du parc Haut Normand réalisé sur la période de mai 2009 à décembre 2009 a étayé la négociation sur les critères d'éligibilité.

Il y a eu une difficulté de la part des services instructeurs à respecter un partenariat de bout en bout. A suivi une période de validation interne (services de l'Etat et collectivités locales) à laquelle l'Association régionale Hlm n'a pas été associé, ainsi qu'à l'évolution nécessaire des règles en cours d'instruction ou des règles d'arbitrages ou de régulation entre organismes pour rentrer dans l'enveloppe insuffisante par rapport aux besoins.

Dossiers complexes à monter, beaucoup de demandes de pièces complémentaires notent les organismes. Cependant, on peut se féliciter du nombre de dossiers déposés et instruits dans des délais raisonnables. En avril 2010, presque la totalité de l'enveloppe était attribuée.

Bel effet levier pour les réhabilitations thermiques en Haute Normandie.

Points à améliorer : Une plus grande lisibilité des circuits de décision et plus de transparence de la part de l'autorité de gestion.

Contact personne ressources : Marie Lorraine Hibon, Directrice Union sociale pour l'habitat de Haute-Normandie, +332.81.45.50

Ile-de-France

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	6 M€
Programmation initiale logement	6 M€
Programmation complémentaire	+ 4 M€

Projets acceptés	10 M€
Projets sous instruction	
Total instruits	10 M€
Projets en attente d'instruction	

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

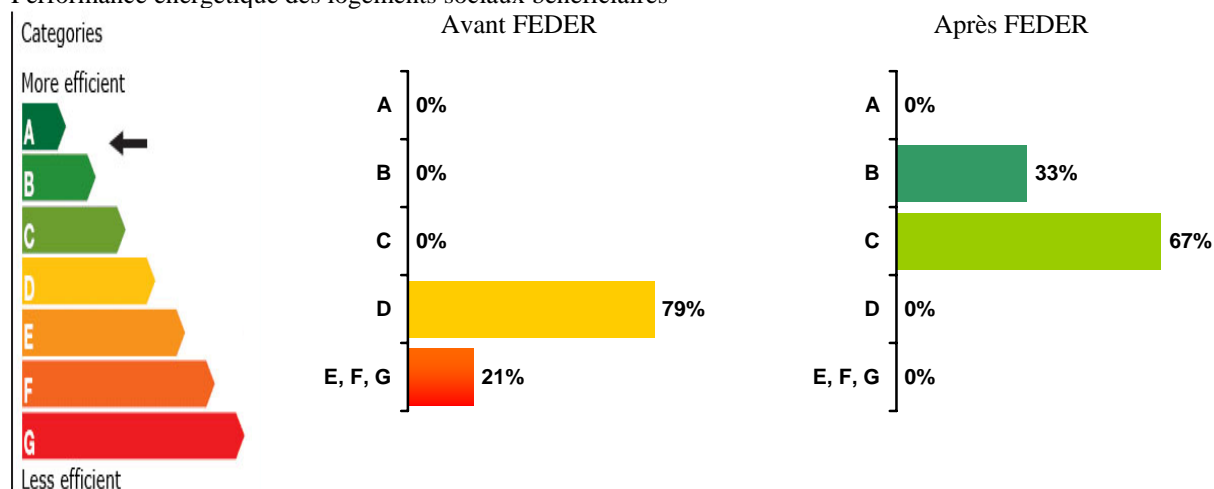
Les choix locaux de programmation

- Priorité d'affectation pour les logements sociaux situés dans les zones urbaines sensibles
- Plafonnement du FEDER à 30% des coûts d'investissement,
- Ciblage sur les logements les plus énergivores (classes G, F, E et D)
- Objectif à atteindre en contrepartie du FEDER :
 - un gain minimal de 80kwh/m²/an par logement quelle que soit la classe initiale
 - une division par 4 des consommations pour les ménages
 - le respect du label Effinergie
- Les logements E, F et G doivent atteindre une consommation inférieure à 150 kwh /m²/an.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	3.953
Investissements générés	40,6 M€ ²
Emplois locaux induits	577

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

- Programmation régionale supérieure à l'enveloppe régionale de 4%
- Insuffisance structurelle de l'enveloppe régionale au regard du potentiel de développement de la mesure en Ile de France et des besoins réels en matière de rénovation thermique.

Contact personne ressources : Christophe Rabault, Directeur AORIF, contact@orif.org, +331.40.75.70.15

² Montant des investissements liés à l'énergie

Languedoc-Roussillon

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	10,8 M€
Programmation initiale logement	10,8 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	5,7 M €
Projets sous instruction	2,7 M€
Total	8,4 M€
Projets en attente d'instruction	-

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

Type d'opérations et logements concernés : les classes D, E, F et G

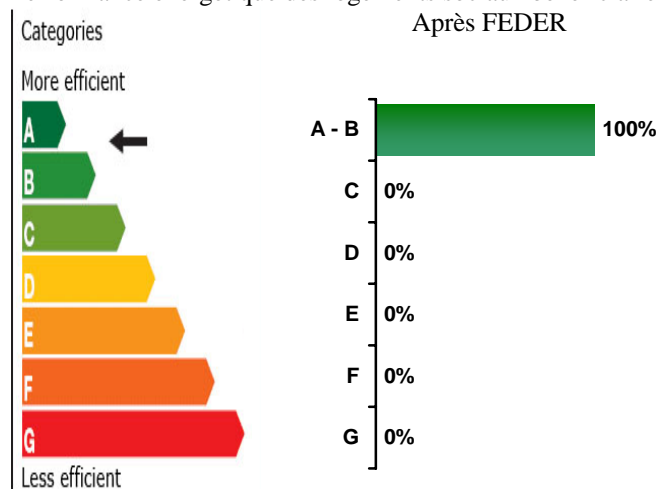
Critères d'éligibilité : viser l'effet d'entraînement et l'exemplarité

- si passage à 120 Kwhep/m²/an- classe C : taux de 10 % de FEDER,
- si passage en classe à 96 Kwhep/m²/an- classe C : taux de 20% de FEDER,
- si passage à 64 Kwhep/m²/an- classe B: taux de 30% de FEDER,

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	2.390
Investissements générés	28,2 M€
Emplois locaux induits	400

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

La mise en œuvre du FEDER s'est faite en collaboration entre le SGAR, le Conseil Régional et URO Habitat dans un premier temps. La consultation a ensuite été élargie aux Collectivités territoriales (Conseils Généraux et Agglomérations) ainsi qu'à l'ensemble des bailleurs sociaux de la région.

Compte tenu de la spécificité du parc locatif social (sous-représentation des classes E, F et G), un dispositif particulier a permis d'élargir les subventions à la classe D sous certaines conditions : gain de 80 kWh/m²/an minimum et objectif classement en catégorie B (THPE).

Contact personne ressources : Denis Rey, Directeur URO Habitat- e-mail : denis.rey@urohabitat.org- +331.40.75.70.15

Limousin

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	5 M€
Programmation initiale logement	1 M€
Programmation complémentaire	1 M€

Projets acceptés	416 000 €
Projets sous instruction	1,15 M€
Total instruits	1,57 M€
Projets en attente d'instruction	-

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

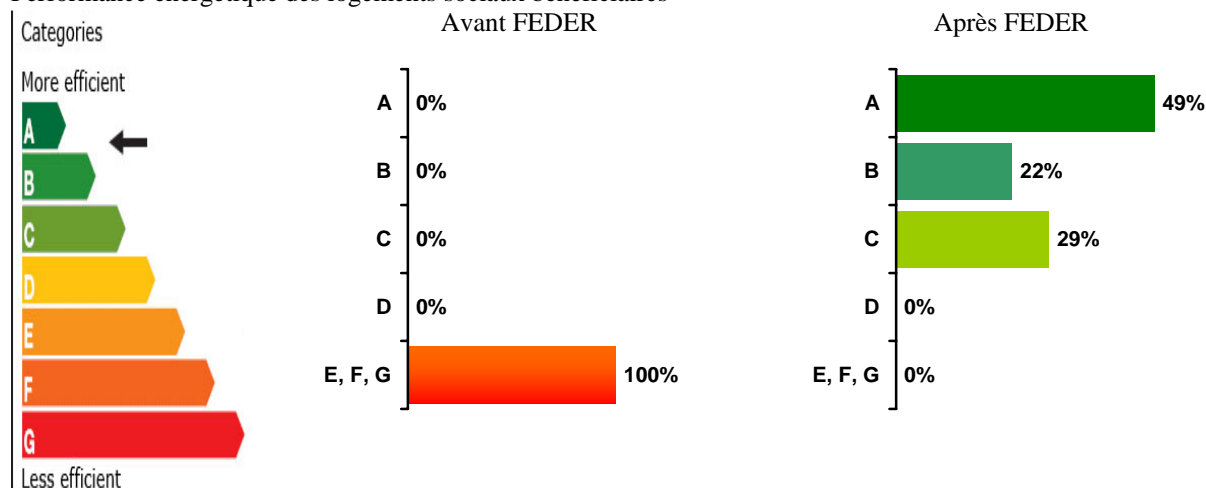
Subvention de 1 000 €logt si 2 000 €de contrepartie nationale, pour un montant de travaux « énergie » éligibles de 5 000 €minimum (travaux induits a priori non-considérés).

Nécessité d'atteindre une consommation après travaux <150kwhep/m2/an

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	1.558
Investissements générés	22,52 M€
Emplois locaux induits	320

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

L'Association régionale a été associée aux échanges en amont de la déclinaison de la mesure en Limousin, et ses propositions lors des comités de pilotage ont été entendues, permettant d'adosser l'aide à un dispositif existant et bien connu des bailleurs sociaux, l'éco-prêt « logement social ».

De manière générale, le partenariat local et des échanges réguliers avec les services en charge de l'attribution du Fonds permettent un fonctionnement efficace et des réponses précises aux demandes des bailleurs sociaux. Cependant, ceux-ci sont confrontés à la complexité du montage du dossier.

Contact personne ressources : Association Régionale des Organismes Hlm du Limousin –

+33.5.55.79.97.48 e-mail : info@arolim.com

Lorraine

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	13,2 M€
Programmation initiale logement	13,2 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	4,9 M€
Projets sous instruction	9,9 M€
Total	14,8 M€
Projets en attente d'instruction	4 M€

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

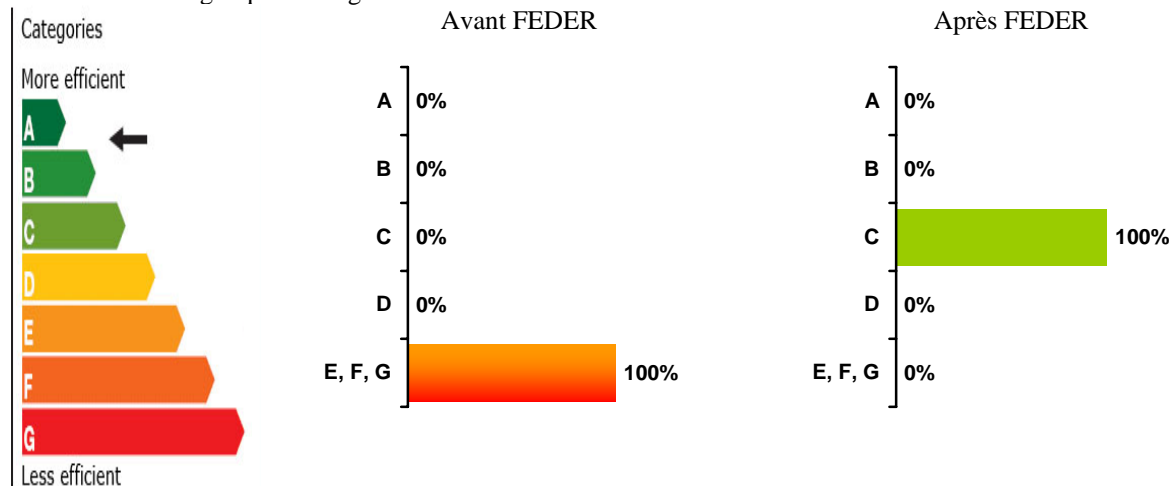
Bâtiment construit avant 1948 : quelle que soit la classe initiale, mise en place d'une combinaison de travaux d'efficacité énergétique comme indiqué dans la convention de l'Eco-Prêt.

Bâtiment construit après 1948 : quelle que soit la classe initiale, un gain minimal de 80 kwhep/m2/an doit être réalisé. Les logements classés en E, F et G devront atteindre une conso inférieure à 150 kwhep/m2/an. Cette action a fait l'objet d'un appel à projet ciblant d'abord les bâtiments les plus consommateurs, tout en visant l'exemplarité et l'effet d'entraînement. Le financement de bâtiments démonstrateurs « PREBAT/EFFINERGIE » pourra être soutenu. Le FEDER interviendra au maximum à hauteur de 35% des dépenses éligibles.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	5.392
Investissements générés	40,9 M€
Emplois locaux induits	581

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Ces performances sont des moyennes, et certains bâtiments seront classés en étiquette B

Commentaires

Une enveloppe financière considérable qui a jouée son rôle démultiplicateur. Opportunité importante de sensibilisation de nos partenaires Région et Etat des enjeux de la réhabilitation en Lorraine. Dispositif cohérent en termes d'objectifs assignés aux organismes Hlm avec l'Eco-prêt et les subventions du Conseil Régional. Financement qui contribue certes à la réhabilitation du parc Hlm mais aussi au soutien de l'économie locale. Point important dans une Région très fragilisée.

Lourdeur administrative du dossier et lenteur de la procédure d'instruction. Acculturation entre le monde Hlm et le fonctionnement du SGAR nécessaire et chronophage, malgré une bonne écoute des prérogatives de l'AR lors du montage de l'appel à projet (calage sur l'éco-prêt notamment). Difficulté de pérenniser les liens au-delà de la mesure mise en place (échanges d'information difficile dans le cadre du traitement des dossiers). Un dispositif ponctuel adéquat pour les opérations déjà bien avancées mais ne permettant pas la mise en place d'une politique sur le moyen terme.

Contact personne ressources : Franck Ceccato, ARELOR, +33..3.87.69.01.35 e-mail: f.ceccato.arelor@union-habitat.org

Midi Pyrénées

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	17,2 M€
Programmation initiale logement	17.2 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	332 000 €
Projets sous instruction	8 M€
Total	8,3 M€
Projets en attente d'instruction	8 M€

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

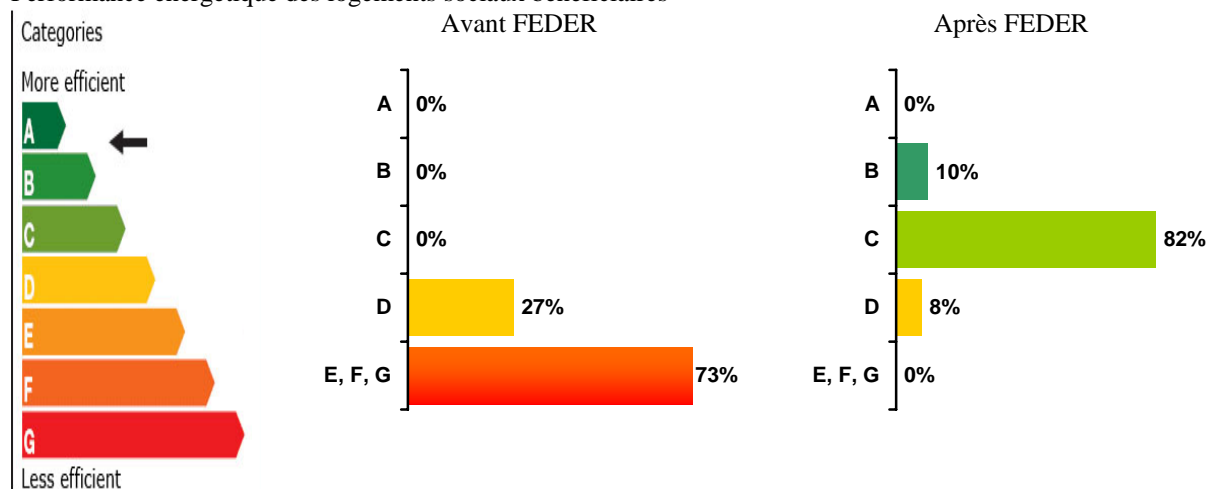
Bâtiment avant 1948 : quelle que soit la classe initiale du DPE, mise en place d'une combinaison de travaux d'efficacité énergétique comme indiqué dans la convention de l'Eco- Prêt.

Bâtiment après 1948 : quelle que soit la classe initiale du DPE, un gain minimal de 80 kwh/m2/an doit être réalisé. Les logements classés en E, F et G devront atteindre une conso inférieure à 150 kwh/m2/an, modulée en fonction de l'altitude et de la zone climatique.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	3.619
Investissements générés	49 M€
Emplois locaux induits	696

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

Le niveau régional est un échelon opérationnel et politique efficace pour développer une stratégie cohérente de réhabilitation thermique du parc. Toutefois, s'agissant des fonds FEDER, l'USH Midi-Pyrénées a, à plusieurs reprises, rappelé les limites du système actuel ne visant pas à "sanctuariser" les fonds pour le logement social. Cette non-sanctuarisation a eu pour effet de voir l'enveloppe largement consommée pour des projets de réseaux de chaleur et appels à projet photovoltaïque non portés par les organismes de logement social. Le principe visant à financer les dossiers arrivant au fil de l'eau a été défavorable aux organismes HLM. En effet et pour mémoire, cette génération de fonds FEDER a commencé en 2006 et s'est donc inscrite au début du Plan de Cohésion Sociale. Durant cette période les organismes de logement social ont axé leur stratégie, et à la demande de l'Etat, sur la production neuve. Depuis 2009 et le diagnostic régional sur la performance énergétique, d'une part, et le Plan de Cohésion Sociale s'étant terminé, d'autre part, la question de la réhabilitation énergétique est devenue un enjeu pour le Mouvement HLM régional.

Contact personne ressources : Sabine Veniel Le Navennec, Directrice Union sociale pour l'habitat Midi Pyrénées - 00 33 5 61 36 07 60- ushmp@union-habitat.org

Nord Pas de Calais

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	28 M€
Programmation initiale logement	20 M€
Programmation complémentaire	20 M€ ³

Projets acceptés	2,4 M€
Projets sous instruction	17,9 M€
Projets en attente d'instruction	2,6 M€
Total instruits	20,3 M€

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

20 % du coût des travaux et des prestations d'ingénierie dans la limite d'un plafond de subvention modulé selon les caractéristiques et les performances énergétiques de l'opération, soit :

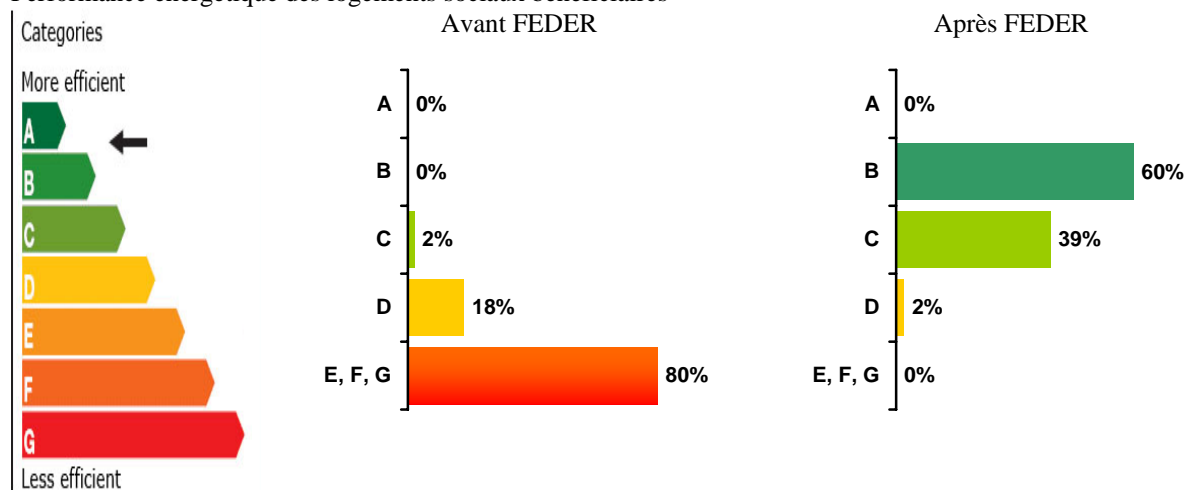
Logements collectifs soumis à la réglementation thermique globale

- FEDER ≤ 2 000 €/logement pour les logements atteignant la réglementation thermique « existant -10% »
- FEDER ≤ 5 000 €/logement pour les logements atteignant la réglementation thermique « existant -30% »
- Logements collectifs non soumis à la réglementation thermique globale
- FEDER ≤ 2 000 €/logement pour les logements atteignant une performance énergétique de 120 kwhep/m² an
- FEDER ≤ 5 000 €/logement pour les logements atteignant une performance énergétique de 100 kwhep/m² an
- Logements individuels
- FEDER ≤ 3 000 €/logement pour les logements atteignant une performance énergétique de 135 kwhep/m² an
- FEDER ≤ 7 500 €/logement pour les logements atteignant une performance énergétique de 104 kwhep/m² an

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	4.502
Investissements générés	206 M€
Emplois locaux induits	2.925

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

- Opportunité de fédérer une démarche collective associant 20 bailleurs avec une professionnalisation plus rapide de la maîtrise d'ouvrage sur un nouveau champ d'activité, facilitant l'acquisition de nouvelles méthodes d'approche de la réhabilitation
 - Capitalisation et échange d'expériences permettant l'atteinte d'une bonne performance énergétique
- Points à améliorer
- Expérience insuffisante des bureaux d'études thermique en accompagnement de démarches innovantes ;
 - Absence de synergie des différents financements.

Contact personne ressources : Jean-Luc Lemaire, Directeur Association régionale pour l'habitat Nord Pas de Calais, +33.3 28.16.07.70, e-mail : contact@hlm-nord-pas-de-calais.org

³ Demande en cours

PACA

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	12 M€
Programmation initiale logement	7,1 M€
Programmation complémentaire	2,5 M€

Projets acceptés	7.1 M€
Projets sous instruction	-
Total	7.1 M€
Projets en attente d'instruction	-

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

Appel à projet 2010 Région/FEDER/ ADEME : Trois niveaux de performance après travaux peuvent être visés, plafonné à 20 000€/logt:

- le niveau DPE classe C+ < 120 kWhép/m²shab.an : 20%, 2000€/lgt, aide max par programme 250 k€
- le niveau de type Très Haute Performance Energétique : 50%, 10 000€/lgt, aide max par programme 1.5M€
- le niveau du label BBC Effinergie Rénovation : 70%, 14 000€/lgt aide max par programme 750 k € plafonné à 1.5 M€par organisme et par département.

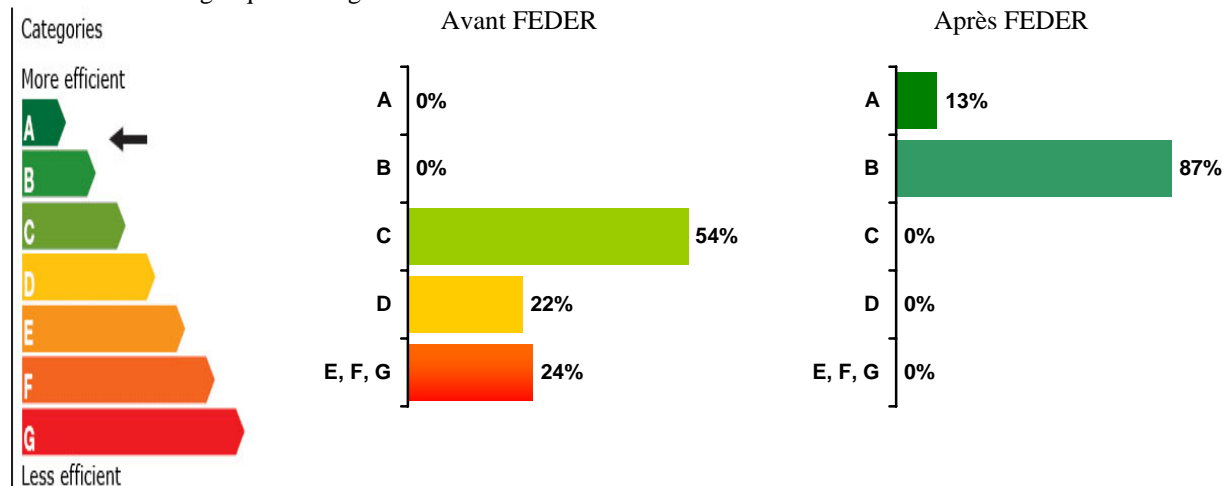
Appel à projet 2011 Région/FEDER/ ADEME

Très sélectif (une dizaine d'opérations seulement seront retenues), vise à aider à la constitution d'opérations de référence, atteignant un niveau de performance moyen inférieur de 20 % au niveau BBC Réhabilitation, soit moins de 60 kWhép/m² shon.an. Le taux de subvention est de 50 % de la dépense subventionnable, plafonné à 20 000€/par logement ou 1 M€par opération.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	1.924
Investissements générés	58.1 M€
Emplois locaux induits	825

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

Très bonne collaboration des partenaires locaux pour être opérationnel au plus vite. La répartition des crédits FEDER s'est donc faite aisément dès lors. Compte tenu d'une part du niveau de consommation des enveloppes et d'autre part de la bonne qualité des dossiers présentés, des crédits FEDER supplémentaires (1.1M€) ont été mobilisés pour abonder l'enveloppe initiale de cet appel à projets 2010.

Contact personne ressources : Philippe Oliviero, Directeur AROHLM de PACA et Corse, +33 4 91 13 73 26, e-mail : bienvenue@arhlm-pacacorse.com

Pays de la Loire

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	12 M€
Programmation initiale logement	12 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	1,29 M€
Projets sous instruction	1,9 M€
Total	3,19 M€
Projets en attente d'instruction	4.6 M€

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

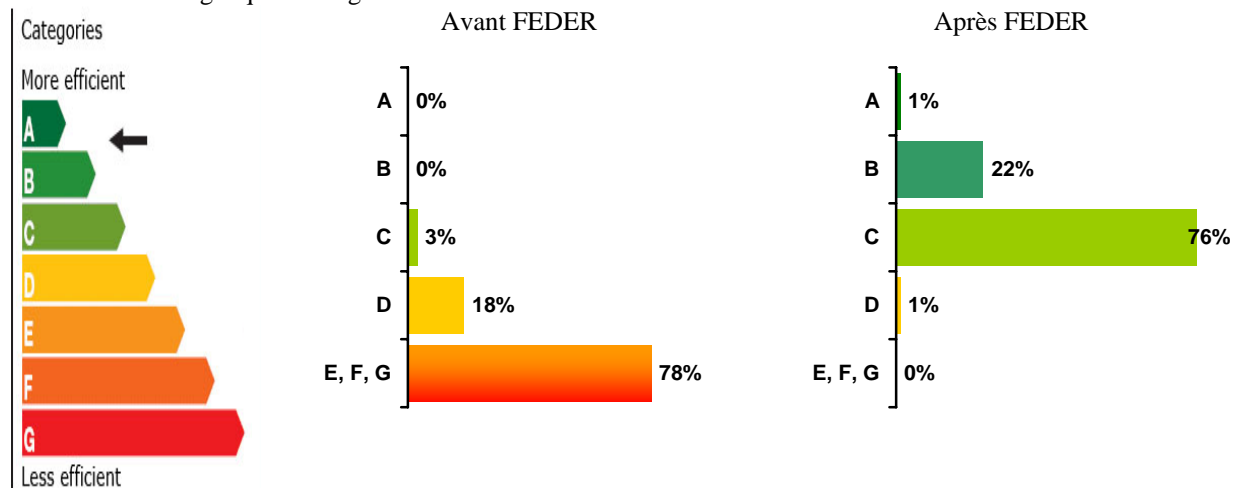
Les choix locaux de programmation

- Pour les bâtiments classés initialement en E, F et G : subvention de 20% avec plafond de 20 000€/logt soit 4 000€maximum, changement de classe en C minimum.
- Pour les bâtiments classés initialement en C et D : subvention de 10% avec plafond de 20 000€/logt, soit 2 000€maximum et nécessité de gain énergétique de 80 kwh/m2/an minimum.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	1.538
Investissements générés	55,2 M€
Emplois locaux induits	784

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

Points positifs :

- émergence de projets d'amélioration de la performance énergétique de logements locatifs sociaux,
- amélioration de l'équilibre financier des opérations de réhabilitation thermique,
- intégration des aides du FEDER dans un dispositif régional d'aides en faveur de la réhabilitation énergétique du parc locatif social et articulation entre les différentes aides financières mobilisables.

Points à améliorer :

- faciliter l'instruction des dossiers de financement tant du point de vue administratif que technique,
- améliorer la relation entre le maître d'ouvrage porteur du projet et le service instructeur afin de réduire le délai de montage des dossiers et d'instruction.

Contact personne ressources : Mireille Evenot- Directrice Union sociale pour l'habitat des Pays de la Loire, +33 2 40 94 87 59, e-mail : mevenot@ush-pl.org

Picardie

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	8 M€
Programmation initiale logement	8 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	755 040 € ⁴
Projets sous instruction	-
Projets en attente d'instruction	-
Total instruits	755 040€

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

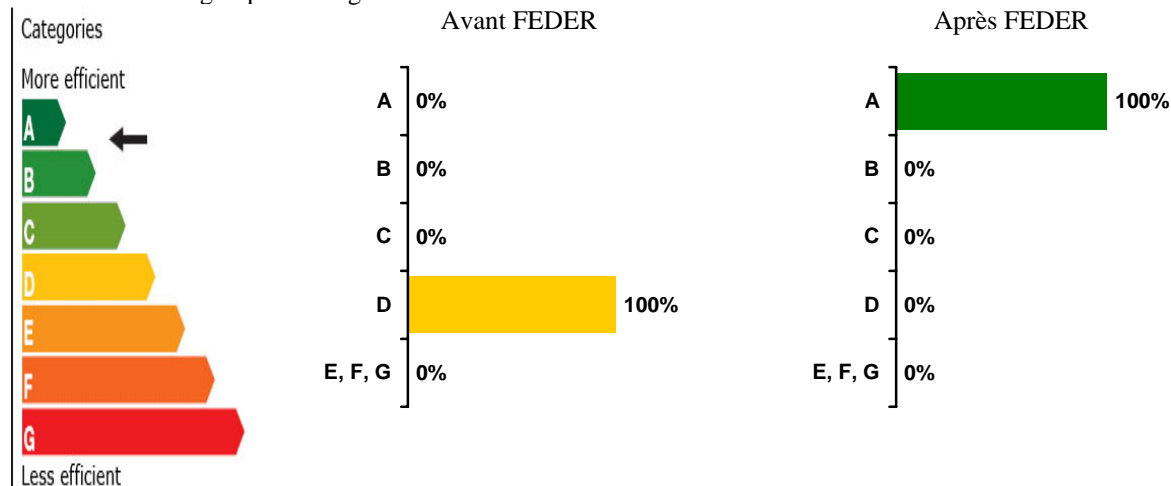
Modalités votées depuis le 4 février 2011 et exécutoires depuis le 8 février 2011. Logements éligibles :

- Avant travaux
 - une consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment supérieure à 230 kWhep/m²/an (méthode « Th-C-E ex) ou supérieure à 330 kWhep/m²/an pour les logements chauffés par l'électricité.
- Après travaux
 - 1^{er} niveau : inférieur ou égal à 150*1,3 (coef en Picardie) = 195 kWhep/m²/an (admis uniquement dans le cadre d'une rénovation énergétique de logements individuels utilisant l'énergie électrique pour le chauffage) >> taux de subvention : 40%
 - 2^{ème} niveau : inférieur ou égal à 150 kWhep/m²/an >> taux de subvention : 50%
 - 3^{ème} niveau : inférieur ou égal à 80*1,3 (coef en Picardie)= 104 kWhep/m²/an (BBC rénovation) >> taux de subvention 70%

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	410
Investissements générés	8,4 M€
Emplois locaux induits	119

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

Mise en place du dispositif trop récente

Contact personne ressources : Jérôme Petit-Le Gallo- URH Picardie, +33.3.22.71.84.70, e-mail : jerome.petit@picardie.urh.org

⁴ Dossiers financés sur la ligne budgétaire spécifique des 4% avant le vote des modalités de l'appel à projet dont les candidatures seront examinées à partir du 2 mai 2011

Poitou-Charentes

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	8 M€
Programmation initiale logement	8 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	582 681€
Projets sous instruction	8,6 M€
Total	9,18 M€
Projets en attente d'instruction	3.6 M€

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

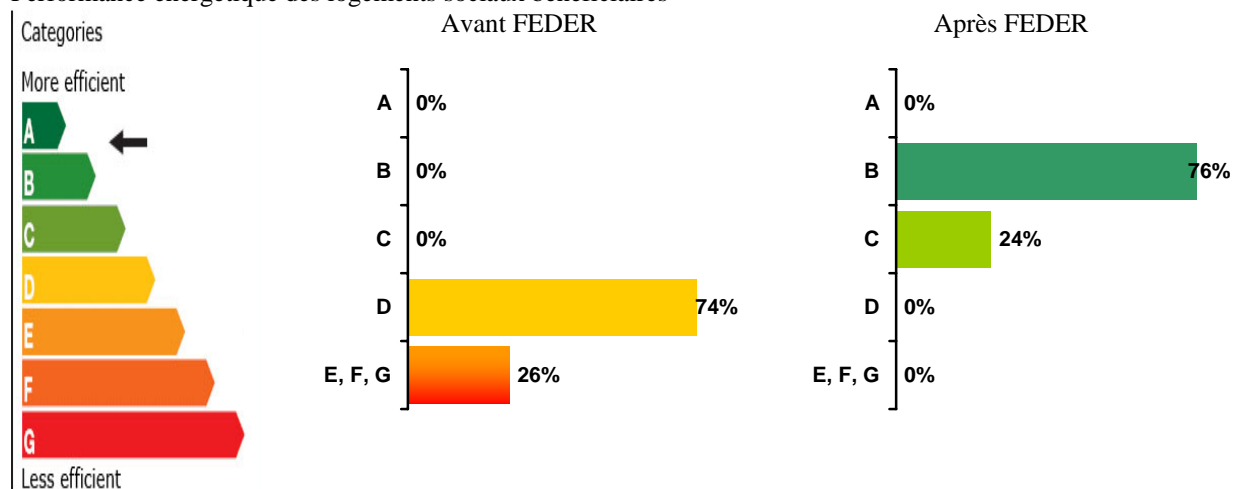
Pour les bâtiments classés initialement en E, F et G : atteindre a minima la classe C avec un gain de de 80 kwh/m2/an , l'aide est progressive suivant le gain obtenu, allant de 1.600€à 9.120€par logement (>270 kwh/m2/an).

Pour les bâtiments classés initialement en D : atteindre a minima la classe C avec un gain de 80 kwh/m2/an : aide progressive suivant le gain obtenu, allant de 1.782€à 6.003€par logement (>170 kwh/m2/an).

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	2.603
Investissements générés	68,2 M€
Emplois locaux induits	968

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

L'utilisation du FEDER en faveur des réhabilitations énergétiques a généré une mobilisation massive des organismes en faveur de la réhabilitation énergétique du parc. Intégré aux côtés des prêts de la Caisse des Dépôts et des subventions du Conseil Régional au sein d'un dispositif régional performant et ambitieux, il a permis de généraliser l'exemplarité en matière de réhabilitation durable du parc. Il a par ailleurs ouvert d'autres pistes de réflexion communes aux organismes, tels que la sensibilisation des locataires aux économies d'énergie, le suivi des consommations après travaux, le recours aux énergies renouvelables ou encore la valorisation des certificats d'économies d'énergie générés par les opérations.

La consommation progressive et inéluctable de l'enveloppe à moyen terme génère aujourd'hui des inquiétudes au sein des organismes : désormais mobilisés et organisés pour répondre aux enjeux de la réhabilitation durable, ils font le constat que les fonds FEDER mobilisés en Poitou-Charentes ne devraient à ce jour pas permettre de couvrir l'ensemble des besoins et objectifs.

Contact personne ressources : Axel David, ARHlm Poitou-Charentes, +33. 5. 49. 88. 71 80, e-mail : aroshpc@union-habitat.org

Rhône-Alpes

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	13 M€
Programmation initiale logement	12,9 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	12,9M€
Projets sous instruction	0
Total instruits	12,9 M€
Projets en attente d'instruction	-

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

Les choix locaux de programmation

Trois niveaux de performances éligibles

Objectif C (150kWh) :

Bâtiment en étiquette F ou G : 30% du coût des travaux, plafonné à 4 500€par logement.

Bâtiment en étiquette E avant travaux : 20% du coût des travaux, plafonné à 2 000€par logement

Objectif « C évolutif » :

Exigence technique pour atteindre le BBC en plusieurs phases de travaux.

Taux d'aide identique au niveau C simple

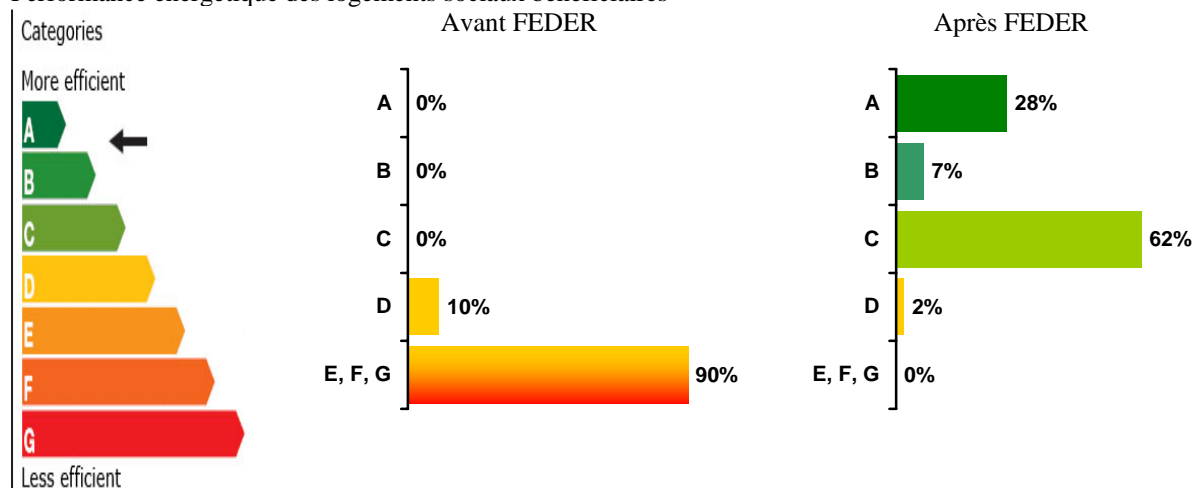
Objectif BBC (80kWh) :

35% du coût des travaux plafonné à 6000€par logement. Les logements classés en étiquette D sont éligibles à ce niveau de performance.

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	3.500
Investissements générés	87 M€
Emplois locaux induits	1.235

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

A défaut d'un système de financement offrant une vision de long terme, les objectifs d'une division par quatre des émissions de CO2 et des consommations d'énergie à l'horizon 2050 seront extrêmement difficiles à atteindre. Il faudrait :

- Prendre en compte l'ensemble des besoins d'entretien du parc existant : thermique, accessibilité, sécurité, confort et santé des occupants.
- Permettre le financement des immeubles classés en étiquette D du DPE et du parc équipé de chauffage électrique.
- Réhabiliter sans tuer les gisements d'économie d'énergie et en maîtrisant le vieillissement accéléré du parc afin d'atteindre le Facteur 4 à l'horizon 2050.
- Poursuivre la sensibilisation des habitants et la formation des acteurs professionnels afin d'assurer le suivi des opérations de réhabilitation et de garantir les niveaux des performances énergétiques escomptés.

Contact personne ressources : Aïcha Mouhaddab, Directrice de l'ARRA-Habitat, +33 4 78 77 01 08 - a.mouhaddab@arra-habitat.org